



Vitry sur seine, le 18 février 2008

La famille Randriamirehitira doit être hébergée décemment

Une famille avec deux jeunes filles scolarisées au lycée Jean Macé, vit aujourd'hui dans une situation précaire dans un hôtel d'une ville voisine. Cette famille expulsée de Cachan, ville où elle a déposé en 2006 une demande de logement, a été hébergée par la Préfecture du Val de Marne qui, au nom de l'Etat, doit assumer ses responsabilités en cette matière d'hébergement d'urgence et de droit opposable au logement.

Bien évidemment, cette famille vient de déposer aussi une deuxième demande de logement à Vitry. Ce qui est normal et légitime car elle souhaite s'en sortir, que ses enfants réussissent leur scolarité. Elle fait tout pour trouver une solution, pour que soient respectés sa dignité et son droit. J'y souscris pleinement même s'il n'ya pas de logement disponible. La ville de Vitry compte en effet **4500 demandeurs de logements vitriots inscrits au fichier départemental**, parmi eux des jeunes, et pour bon nombre de demandes datant de plusieurs années. La Mairie prend ses responsabilités mais elle ne dispose que d'un nombre restreint annuel à attribuer sans commune mesure avec le nombre de demandes.

La préfecture dispose quant à elle d'un contingent de logements. La situation indigne dans laquelle vivent des personnes et des familles avec des enfants, dans l'impossibilité d'être logées en application du droit opposable au logement, est scandaleuse, indigne de notre pays. Saisis régulièrement des demandes, les services de l'Etat dont c'est la responsabilité devant la loi se retrouvent face à l'insuffisance de structures adaptées.

Alain Audoubert, Maire de Vitry, ainsi que ses adjoints en charge du logement et du social, sont intervenus auprès du Préfet. Celui-ci a répondu que cette situation retient son attention au titre d'une demande de relogement social au titre du contingent préfectoral et que, dans le cadre réglementaire. Ses services examinent le dossier.

Jeudi dernier, une forte délégation de lycéennes et lycéens mobilisés et solidaires, avec leurs professeurs et les parents d'élèves autour de cette famille, de leurs camarades de lycée, a été reçue en mairie par le 1^{er} Adjoint au Maire.

Une demande d'audience a été faite à M le Préfet afin qu'il reçoive une délégation le mercredi 20 février 2008 à 14h en préfecture. Des élus municipaux accompagneront cette délégation pour obtenir un hébergement décent pour la famille Randriamirehitira.

Alain Audoubert
Maire de Vitry-sur-Seine